



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme,
la démocratie et l'état de droit

Première session

21 et 22 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Création d'un environnement favorisant la participation effective des jeunes aux processus de décisions publics.
3. D'une participation formelle des jeunes à leur participation transformatrice.
4. Participation des jeunes au développement durable et à la protection des droits de l'homme dans des contextes particuliers.
5. Faire avancer le programme mondial en faveur des jeunes : le rôle des jeunes dans l'élaboration de l'agenda des Nations Unies et des organisations régionales.
6. Conclusions.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Lieu et dates de la session

Conformément à la résolution 28/14 du Conseil des droits de l'homme, la première session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit se tiendra les 21 et 22 novembre 2016 au Palais des Nations à Genève, salle XVII.

Les participants au Forum seront saisis, pour examen et adoption, de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. L'annexe contient un programme de travail provisoire pour la session.



Séance d'ouverture

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session par une déclaration, qui sera suivie de celles du Secrétaire général adjoint, du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et des Coprésidents du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Documentation

Tous les documents de la session pourront être consultés sur le site Web du Forum (www.ohchr.org/democracyforum).

Réunions-débats

Les exposés faits pour présenter les quatre thèmes de discussion seront suivis d'un débat auquel tous les participants seront invités à prendre part.

Pendant chaque réunion-débat, une attention particulière sera accordée à la question de la discrimination et des inégalités qui restreignent la participation active des jeunes femmes et filles aux processus de décisions publics, ainsi que la participation des jeunes appartenant aux peuples autochtones et aux minorités, des jeunes des zones rurales ou des jeunes handicapés, des jeunes migrants, apatrides, déplacés à l'intérieur de leur pays, des demandeurs d'asile ou réfugiés.

2. Création d'un environnement favorisant la participation effective des jeunes aux processus de décisions publics

La participation effective des jeunes aux processus de décisions publics est un élément essentiel d'institutions représentatives, responsables et transparentes. Les débats seront axés sur les cadres législatif et institutionnel nécessaires pour permettre aux jeunes de contribuer à l'élaboration de politiques publiques ou d'influencer celles-ci, et de demander aux décideurs de répondre de leurs actions.

Les débats porteront également sur la réalisation de tous les droits de l'homme sans discrimination, condition essentielle pour créer un environnement favorable à la participation des jeunes dans le processus décisionnel en ce qui concerne notamment les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de réunion pacifique. La nécessité de créer un environnement sûr et favorable pour les organisations de la société civile et pour les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent à la promotion et la protection des droits des jeunes sera également étudiée.

Les débats viseront à aider les participants à mieux comprendre les difficultés qui entravent la participation active des jeunes à l'élaboration des politiques publiques et à la vie politique, ainsi que les problèmes tenant à l'accès limité à l'information sur les questions qui les concernent, un financement limité, certaines attitudes sociales, des perceptions erronées sur le rôle des jeunes et leur capacité de contribuer à la vie publique du pays, et la crainte de subir des représailles.

Afin que leur participation soit effective, les jeunes doivent avoir la capacité d'exercer cette participation et des ressources pour le faire. Les débats mettront en évidence l'importance pour l'engagement des jeunes des programmes d'éducation, de formation, de renforcement des capacités et d'autonomisation sur les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'état de droit.

3. D'une participation formelle des jeunes à leur participation transformatrice

Les participants passeront en revue les dispositifs conçus pour accroître la participation politique des jeunes aux processus de décisions publics et aux institutions locales. Ils chercheront à déterminer quels dispositifs assurent l'accès des jeunes aux parlements et aux assemblées régionales et locales, et leur participation aux réformes du système électoral, au processus d'élaboration de la constitution et aux activités des partis politiques. Les stratégies visant à impliquer les jeunes à toutes les étapes du cycle électoral et au-delà, en tant que moyens de développer chez les jeunes un engagement pérenne dans leurs rôles d'électeur et de citoyen, seront évaluées.

Pendant les débats, les participants examineront les initiatives permettant d'encourager et de soutenir le dialogue intergénérationnel et la collaboration entre les jeunes et différentes parties prenantes, notamment les dirigeants politiques, les institutions nationales des droits de l'homme, les décideurs politiques et les médias.

Il est généralement reconnu que les médias sociaux et les technologies de l'information et de la communication sont de bons moyens d'élargir l'espace démocratique et d'accroître la participation. Les participants identifieront différentes manières de transformer le militantisme en ligne chez les jeunes en une participation durable et à long terme aux processus décisionnels. Les discussions mettront en évidence les défis que pose aujourd'hui la participation électronique, par exemple pour ce qui est de rendre les technologies de l'information et de la communication plus accessibles et inclusives.

Les participants tenteront de recenser des exemples novateurs de partage de connaissances, de diffusion de l'information et de débat, notamment en ligne, qui ont pour but de renforcer la capacité des organisations de jeunes de participer efficacement aux processus de décisions publics.

4. Participation des jeunes au développement durable et à la protection des droits de l'homme dans des contextes particuliers

Les débats porteront sur le rôle des jeunes dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les participants dégageront des mesures efficaces permettant aux jeunes de participer à l'application du programme national au travers de politiques nationales, régionales et locales, et d'établir des dispositifs efficaces pour obliger les gouvernements à répondre de leurs actions.

Les participants réfléchiront à la manière dont une approche fondée sur les droits de l'homme peut contribuer à une meilleure reconnaissance et à un plus grand soutien du rôle des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

Les stratégies et les politiques qui ont eu des résultats positifs en ce qui concerne la participation des jeunes aux efforts de consolidation de la paix et aux activités d'après conflit (par exemple, à la médiation et aux négociations, à la reconstruction de communautés, aux processus de justice et de réconciliation, et notamment aux initiatives de justice de transition) seront analysées.

Les participants s'interrogeront également sur les mesures concrètes propres à assurer la participation des jeunes à l'élaboration et à la mise en place de stratégies visant à prévenir l'extrémisme violent et à promouvoir l'inclusion sociale.

5. Faire avancer le programme mondial en faveur des jeunes : le rôle des jeunes dans l'élaboration de l'agenda des Nations Unies et des organisations régionales

Les débats seront axés sur les mécanismes et les initiatives aux niveaux international et régional qui contribuent à faire avancer le programme mondial en faveur des droits de l'homme des jeunes.

Les participants étudieront les mesures à prendre pour garantir la participation des jeunes aux travaux des Nations Unies et aux mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'homme ; ils réfléchiront notamment à certains moyens qui donneraient aux jeunes la possibilité de dénoncer des violations des droits de l'homme auprès des mécanismes compétents, et qui garantiraient que les enjeux intéressant les jeunes soient pris en considération par ces mécanismes.

6. Conclusions

Les Coprésidents du Forum présenteront leurs conclusions et avanceront des recommandations quant à la suite à donner aux travaux du Forum.

Annexe

Programme de travail

Lundi 21 novembre 2016

10 h 00-13 h 00

15 h 00-18 h 00

Ouverture du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit

- Allocation de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme
- Message du Secrétaire général adjoint
- Observations du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- Observations des Coprésidents du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit

Création d'un environnement favorisant la participation effective des jeunes aux processus de décisions publics

D'une participation formelle des jeunes à leur participation transformatrice

Mardi 22 novembre 2016

10 h 00-13 h 00

15 h 00-18 h 00

Participation des jeunes au développement durable et à la protection des droits de l'homme dans des contextes particuliers

Faire avancer le programme mondial en faveur des jeunes : le rôle des jeunes dans l'élaboration de l'agenda des Nations Unies et des organisations régionales

Conclusions
